

Décision n° 2026-0856
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 4 mai 2026
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 4 mai 2026,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2026-0856
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 4 mai 2026

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199207950	SYNDICAT DES RADIOS TAXIS	83 HYERES	2 VHF
199900113	VALEO SYSTEMES THERMIQUES	28 MARGON	5 UHF
200001353	M. TESTON GUY	26 BOUVANTE	1 VHF
200200701	UNILEVER FRANCE HPC INDUSTRIES	01 ST VULBAS	2 UHF
200301760	CH SANCERRE	18 SURY EN VAUX	1 UHF
200401835	PCAS	92 VILLENEUVE LA GARENNE	1 UHF
200900862	SYNDIC.COPRO. 50 AV D'IVRY TOUR HELSINKI	75 PARIS 13	2 UHF
201100493	CARAVANING SAINT HUBERT	80 PORT LE GRAND	1 VHF
201400013	SYRADE	32 ST GERME	2 UHF
201700430	TEAM MARINE INSHORE	76 ST LEGER DU BOURG DENIS	1 UHF
201701289	COLBERT PROPERTY MANAGEMENT	44 NANTES	2 UHF
201800219	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-EST	13 MARSEILLE 2	2 UHF
201800412	MONDIAL PROTECTON	44 ST NAZAIRE	2 UHF
201900983	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-EST	13 MARSEILLE 8	2 UHF
202100926	SPL STATIONNEMENT	59 VALENCIENNES	2 UHF
202101476	EIFFAGE CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	91 PALAISEAU	8 UHF
202203367	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	92 CHATENAY MALABRY	3 UHF
202300852	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	92 CHATENAY MALABRY	2 UHF
202303542	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	59 CAMBRAI	3 UHF
202400920	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	69 VILLEURBANNE	1 UHF
202401804	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-EST	13 AUBAGNE	2 UHF
202500067	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	44 ORVAULT	1 UHF